

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 1^{er} décembre 2021

Présents : MM.- Bernard Guiraudou – Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna

Excusés : MM. Matthieu Blain – Jacques Gay

Le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

COUPES DE L'HÉRAULT ET CHALLENGE MAURICE MARTIN

Les tirages au sort des 16^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors du 19 décembre 2021, 16^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Vétérans du 17 décembre 2021 et du 1^{er} tour du Challenge Maurice Martin ont eu lieu ce jour à 14h dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier en présence :

de MM. Mazouz Belgharbi et Paul Grimaud, Vice-Présidents

des membres de la Section Seniors

de M. Jean-Philippe Bacou, permanent du District

des clubs A.S PIGNAN, MONTPEYROUX F.C., UNION SPORTIVE DES BASSES CEVENNES et U.S VILLEVEYRACOISE

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

Les rencontres auront lieu sur le terrain du club premier nommé, avec prolongation et épreuve des tirs au but si nécessaire :

LAMALOU FC 1/FABREGUES AS 2
MONTPEYROUX FC 1/MONTAGNAC US 1
ALIGNAN AC 1/CAZOULS MAR MAU 1
BASSES CEVENNES 1/AGDE RCO 2
PUISSALICON MAGA 1/M. ATLAS PAILLADE 1
CERS PORTIRAGNES SC 1/CLERMONTAISE 1
GIGEAN R S 1/LATTES AS 1
ES PAULHANPEZENAS AV 1/M. ARCEAUX 1
PRADES LEZ FC 1/MEZE STADE FC 1
M. PETIT BARD FC 1/U.S. BEZIERS 1
MIDI LIROU CAPESTANG 1/THONGUE ET LIBRON FC 1
ST ANDRE SANGONIS OL 1/SETE FC 34 2
MONTARNAUD AS 1/ST CLEMENT MONT 1
SUSSARGUES FC 1/VENDARGUES PI 1
VILLEVEYRAC US 1/PIGNAN AS 1
BAILL ST BRES VALER 1/PEROLS ES 1

COUPE DE L'HÉRAULT VETERANS

Les rencontres auront lieu sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but si nécessaire :

VALERGUES AS 3/BEZIERS A. S. 3
MONTBLANC SF 2/PIGNAN AS 3

ST MARTIN LONDRES US 2/M. PAILLADE MERCURE 2 ou MONTAGNAC US 3

ROC SOCIAL SETE 3/ST GEORGES RC 1

GIGEAN R S 3/VENDARGUES PI 3

VALROS AS 2/LA PEYRADE OL 3

COEUR HERAULT ES 2/S. POINTE COURTE 3

ST THIBERY SC 4/ALIGNAN AC 3

LAMALOU FC 3/ST JEAN VEDAS 4

M. LEMASSON RC 3/THONGUE ET LIBRON FC 4

MARSEILLAN CS 2 ou U.S. BEZIERS 3/POUSSAN CA 2 ou OCCITANIE FC 1

OL MARAUSSAN BITER 3/LE BOSQ ES VETERANS 1

SETE FC 34 3/MONTP MOSSON MASSANE 2

M. ARCEAUX 3/CORNEILHAN LIGNAN 3

MIREVAL AS 3/BALARUC STADE 3

SAUVIAN FC 2/FLORENSAC PINET 3

COEUR HERAULT ES 2/S. POINTE COURTE 3 a été inversée, conformément aux dispositions de l'Article 73 du Règlement des Compétitions Officielles :

ST MARTIN LONDRES US 2/M. PAILLADE MERCURE 2 ou MONTAGNAC US 3 pourra être inversée, selon le résultat du match du tour précédent, conformément aux dispositions de l'Article 73 du Règlement des Compétitions Officielles :

C. COUPE DE L'HERAULT SENIOR VETERANS

Article 73 Organisation des rencontres

Jusqu'aux ½ finales incluses, le club premier nommé reçoit. Toutefois dans l'hypothèse où le club tiré en second s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre sera fixée sur son terrain. A défaut la règle du premier tiré est applicable.

MARSEILLAN CS 2 ou U.S. BEZIERS 3 sera qualifiée d'office, la Commission de Discipline et de l'Ethique ayant donné match perdu à **POUSSAN CA 2** et **OCCITANIE FC 1** au tour précédent.

CHALLENGE MAURICE MARTIN

Les rencontres auront lieu sur le terrain du club premier tiré au sort, avec prolongation et épreuve des tirs au but si nécessaire :

PUIMISSON AS 1/MIREVAL AS 1

VILL. BEZIERS FC 1/OL MARAUSSAN BIER 1

POUSSAN CA 1/LUNEL US 1

LE POUGET-VENDEMIAN 1/MAURIN FC 1

MUDAISON ES 1/ST FELIX DE LODEZ OL 1

LA GRANDE MOTTE AS 1/ANIANE SO 1

Sont exemptes du 1^{er} tour les équipes suivantes :

ASPTT LUNEL 1 – CŒUR HERAULT ES 1 – GRABELS US 1 – M. CELLENEUVE 1 – M. LUNARET NORD 1 – MARSILLARGUES 1 – MONTBLANC SF 1 – NEZIGNAN ES 1 – SC LODEVE 1 – VIA DOMITIA USCNM 1

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

D1

FLORENSAC PINET 1/LA PEYRADE OL 1

LAVERUNE FC 1/ST CLEMENT MONT 2

Du 28 novembre 2021

Sont reportées au 19 décembre 2021, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal – report à l’avance)

ST THIBERY SC 1/VALRAS SERIGNAN FCO 1

Du 28 novembre 2021

Est reportée au 30 janvier 2021, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal – report à l’avance)

CORNEILHAN LIGNAN 1/LATTES AS 2

Du 28 novembre 2021

Est reportée à une date ultérieure

(Arrêté municipal – report à l’avance)

D2

⚽ Poule A

M. ATLAS PAILLADE 2/JUVIGNAC AS 1

Du 27 novembre 2021

Est reportée au 19 décembre 2021, journée de rattrapage au calendrier général

(Eclairage du terrain non homologué)

D3

⚽ Poule B

LAVERUNE FC 2/M. PAILLADE MERCURE 1

Du 28 novembre 2021

Est reportée au 19 décembre 2021, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal – report à l’avance)

⚽ Poule C

FLORENSAC PINET 2/LA PEYRADE OL 2

Du 28 novembre 2021

Est reportée au 19 décembre 2021, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal – report à l’avance)

⚽ Poule D

CERS PORTIRAGNES SC 2/LAMALOU FC 1

SUD HERAULT FO 2/PUIMISSON AS 1

VIASSOIS FCO 1/MIDI LIROU CAPESTANG 1

Du 28 novembre 2021

Sont reportées à une date ultérieure

(Arrêté municipal – report à l’avance)

U.S. BEZIERS 2/BESSAN AS 1

Du 28 novembre 2021

Est reportée au 30 janvier 2022, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal – report à l’avance)

D4

⚽ Poule B

BESSAN AS 2/ALIGNAN AC 2

Du 28 novembre 2021

Est reportée au 5 décembre 2021, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

ST PARGOIRE FC 1/MONTBLANC SF 1

Du 28 novembre 2021, reportée à l'avance au 5 décembre 2021

Est reportée au 16 décembre 2021 en soirée
(Recommandation ARS cas covid – accord des clubs)

🌀 Poule D

CORNEILHAN LIGNAN 2/LAMALOU FC 2

CAZOULS MAR MAU 2/PUIMISSON AS 2

Du 28 novembre 2021

Sont reportées au 5 décembre 2021, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal – report à l'avance)

D5

🌀 Poule B

THEZAN ST GENIES OF 2/S. POINTE COURTE 2

Du 28 novembre 2021

Est reportée au 5 décembre 2021, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

🌀 Poule C

ST THIBERY SC 3/VIA DOMITIA USCNM 2

OL MARAUSSAN BITER 2/SUD HERAULT FO 4

VALROS AS 1/THEZAN ST GENIES OF 1

Du 28 novembre 2021

Sont reportées au 19 décembre 2021, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal – report à l'avance)

VETERANS

🌀 Poule A

OCCITANIE FC 1/LIEURAN LES BEZIERS 1

Du 26 novembre 2021

Est reportée à une date ultérieure
(Arrêté municipal – report à l'avance)

BEZIERS A .S. 3/SUD HERAULT FO 3

OL. MARAUSSAN BITER 3/MIDI LIROU CAPESTANG 3

Du 26 novembre 2021

Sont reportées au 3 décembre 2021, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal – report à l'avance)

🌀 Poule B

MIDI LIROU CAPESTANG 4/BESSAN AS 3

MONTBLANC SF 2/CORNEILHAN LIGNAN 3

VALRAS SERIGNAN FCO 3/VILL. BEZIERS FC 3

CAZOULS MAR MAU 3/THEZAN ST GENIES OF 3

Du 26 novembre 2021

Sont reportées au 3 décembre 2021, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal – report à l’avance)

⚽ Poule C

ST THIBERY SC 4/CŒUR HERAULT ES 3

Du 26 novembre 2021

Est reportée au 14 janvier 2022

(Arrêté municipal – report à l’avance)

FLORENSAC PINET 2/CLERMONTAISE 3

Du 28 novembre 2021

Est reportée au 5 décembre 2021, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal – report à l’avance)

⚽ Poule D

MARSEILLAN CS 2/LA PEYRADE OL 3

Du 26 novembre 2021

Est reportée au 3 décembre 2021, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal – report à l’avance)

⚽ Poule F

LA GRANDE MOTTE AS 3/PIGNAN AS 3

Du 26 novembre 2021

Est reportée au 3 décembre 2021, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

INFORMATIONS AUX CLUBS

M. LEMASSON RC 2/POMPIGNANE SC 1

50710.1 – D5 (A) du 28 novembre 2021

La Commission transmet le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu la feuille de match version « papier »,

Après vérification de l’analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique au club ci-après une amende pour défaut d’utilisation de la tablette :

POMPIGNANE SC 1

50710.1 – D5 (A) du 28 novembre 2021

Amende : 3^{ème} infraction : 50 €

(Aucune opération FMI – absent à la formation du 10 novembre 2021)

Conformément aux dispositions de l’Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL

GIGEAN R S 3

51183.1 – Vétérans (E) du 26 novembre 2021

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 15 décembre 2021**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – DÉCISIONS

ST THIBERY SC 3/LESPIGNAN VENDRES FC 3

50875.1 – D5 (C) du 7 novembre 2021

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N° 14 du 19 novembre 2021,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

La Commission dit match perdu par pénalité - 1 (moins un) point avec amende de 50 € à l'équipe ST THIBERY SC 3 pour en reporter le bénéfice à l'équipe LESPIGNAN VENDRES FC 3 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

VILL. BEZIERS FC 3/THEZAN ST GENIES OF 3

50946.1 – Vétérans (B) du 12 novembre 2021

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N° 14 du 19 novembre 2021,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

La Commission dit match perdu par pénalité - 1 (moins un) point avec amende de 50 € à l'équipe VILL. BEZIERS FC 3 pour en reporter le bénéfice à l'équipe THEZAN ST GENIES OF 3 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 8 décembre 2021.

Le Président de séance,
Bernard Guiraudou

Le Secrétaire de séance,
Bruno Lefevre